

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT**

Date de la convocation  
22/03/2018

**Séance du Jeudi 29 mars 2018**

**8 Membres en exercice**

**6 Membres présents**

**0 pouvoir**

**6 Membres votants**

L'an deux mil dix-huit et le vingt neuf mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nicole FALCETTA, Maire.

**Présents :** Nicole FALCETTA, Michèle LAGIER-TOURENNE Miguel  
MAGANINHO, Bernard MORIN, Maurice PALATIN, Andrew  
WILDAY

**Absents excusés :** Martine DEPRICK, Gérard LAMBERT

**Pouvoirs :** Aucun

**Désignation du secrétaire de séance :** Miguel MAGANINHO est désigné à l'unanimité à ce poste

**Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 50 minutes.**

Madame le maire demande si les conseillers ont des observations sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu du conseil du 1<sup>er</sup> mars 2018, ce dernier est adopté.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Bâtiment de la Mairie : Rénovation des huisseries ; demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux);**

**Délibération n° 15-2018.03.29**

Madame le maire propose aux conseillers de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 pour la rénovation des huisseries du bâtiment de la mairie ;

Les travaux concernés rentrent dans la catégorie 3 « Développement durable » au titre de la rénovation thermique des bâtiments.

Elle indique que des entreprises ont été consultées et après visite du site ont fait parvenir leur devis ; elle donne la parole à Bruno MORIN, adjoint au maire, pour l'analyse des devis reçus en comparant les matériaux, la technique de pose et le coût.

Cette étude comparative montre que les tarifs fournis sont difficilement comparables car ils ne se rapportent pas exactement aux mêmes prestations.

Tenant compte des contraintes de délais imposées pour la dépose du dossier de demande de subvention, soit le 30 mars, Madame le maire propose de retenir le devis qui sera joint au dossier de demande de subvention.

Les élus, à l'unanimité moins une abstention (Andrew WILDAY), décident :

- De retenir le devis de l'entreprise ARP ;

- De demander à l'entreprise ERP, des compléments d'informations nécessaires à une bonne comparaison.

Madame le maire indique que l'entreprise SAS MANTELLET basée à Tresserve est venue procéder à des carottages dans les murs du rdc du bâtiment ; il apparaît que les murs sont isolés avec environ 10 cm d'isolant ; il n'y a donc pas lieu de faire des travaux complémentaires ; toutefois, l'entreprise a quand même transmis des devis :

Devis « isolation » : 5 285,52 € ttc pour l'ensemble du bâtiment ;

Devis « peinture » : 4 788,00 € ttc

Il est décidé de ne pas donner suite à ces devis.

Michèle LAGIER-TOURENNE & Maurice PALATIN ayant participé au Salon des Maires de Savoie à Albertville le jeudi 5 avril en ont profité pour prendre des contacts ; l'ASDER (Association Savoyarde de développement des énergies renouvelables) prendra contact pour un rdv et étudier les modalités de rénovation thermique des bâtiments publics ;

## **2. Bâtiment de La Cure & annexe : Rénovation des huisseries ; demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux);**

Compte tenu des finances communales et du devenir de ces bâtiments qui feront d'ailleurs l'objet d'une rénovation en termes de charpente et toiture à l'automne 2018, Madame le maire propose de différer les travaux de rénovation des menuiseries sachant qu'un professionnel a estimé que les menuiseries du bâtiment de la cure étaient en bon état et ne nécessitaient qu'un entretien régulier.

Ainsi, dans le cadre de la DETR, la demande de subvention qui sera déposée portera sur les travaux de rénovation de la charpente, couverture et isolation (catégorie 1) conjointement aux travaux de rénovation des huisseries du bâtiment de la Mairie. **(Délibération n° 15-2018.03.29)**

## **3. Questions diverses ;**

Aucune question diverse pouvant faire l'objet d'une délibération n'a été évoquée lors de ce conseil.

## **4. Informations.**

### **4.1 Projet « Au coin du bois »**

Madame le maire fait le point sur ce dossier qui n'avance pas aussi vite qu'elle le souhaiterait sur le plan administratif.

Elle indique que le dépôt du permis de construire devrait se faire rapidement, une réunion avec le SAU de Grand Lac étant prévue dans les prochains jours.

### **4.2 Projet « Petit Villard »**

Madame le maire fait le point sur ce dossier qui n'avance pas là encore aussi vite qu'elle le souhaiterait sur le plan administratif.

Elle indique plusieurs points liés au dossier :

. Accord des propriétaires d'une parcelle pour le passage d'une servitude de passage de la conduite d'eaux pluviales ;

. Rétrocession de parcelles de terrain à la commune servant à l'emprise de la future voirie suite à l'achat de terrain par un particulier dans le cadre de la vente des Domaines ;

#### **4.3 Personnel communal**

Madame le maire rappelle le dossier concernant l'emploi de Sophie DUCHENE.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale interrogé sur la réponse apportée par S. DUCHENE (11.02.2018) au courrier du maire (29.01.2018) a transmis un courrier en réponse (14.03.2018) ; il en est donné lecture aux membres du conseil.

#### **4.4 Logement La Cure**

Madame le maire indique qu'un courrier a été adressé aux locataires suite à leur courrier reçu en mairie le 15 février par lequel ils sollicitaient deux mois de loyers gratuits du fait des aménagements réalisés dans le logement pendant toute la durée de leur occupation.

Le courrier – présenté aux membres du conseil - indique que la mairie ne donne pas suite à leur demande pour les raisons suivantes :

- Bail signé excluant le remboursement de travaux ayant pu être effectués par le locataire,
- Etude de la mairie concernant le différentiel sur 27 années 1/2 entre le loyer payé (pour tenir compte d'améliorations nécessaires par le locataire) et le prix de marché pour un logement ne nécessitant pas ces améliorations : 75 694,00 € au bénéfice du locataire, les dédommageant ainsi très largement.
- Rappel de l'étude pour envisager une réévaluation du montant du loyer suite aux travaux d'isolation de la toiture.

#### **4.5 Adressage**

Madame le maire rappelle que Mme JOUTY, responsable commerciale Courrier à LA POSTE, est venue en mairie ce mercredi 7 mars en mairie afin de présenter la proposition d'adressage et numérotation des habitations.

Coût estimé : 2 400,00 € ttc

Coût auquel il faudrait rajouter la fourniture des n° d'habitation, plaques de rues, poteaux, visseries et pose.

Le coût des accessoires s'élèverait à la somme de 2 078 € TTC

Après étude, il a été décidé que ce travail serait effectué par B. MORIN qui s'est porté volontaire.

#### **4.5 Transports**

Madame le maire fait le point sur le dossier transport scolaire et transport à la demande (TAD) ; elle indique que l'école primaire de secteur repasse à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019 et que par conséquent il faut adapter les horaires de ramassage des bus scolaires ; un groupe de travail a été constitué dont l'objectif est de faire des propositions à Grand Lac concernant les nouveaux horaires et l'amélioration de la situation des transports notamment le TAD. Ce groupe de travail fera des propositions à GRAND LAC et une réunion sera provoquée afin d'obtenir des réponses de la part de l'autorité organisatrice des transports.

Une information sera diffusée aux parents pour les inscriptions scolaires à l'école de La Cascade.

#### **4.5 Social**

##### **Point sur le SICAMS**

Madame le maire fait un point sur ce dossier en précisant que le conseil d'administration du SICAMS a voté contre le retrait de la commune de La Chapelle du Mont du Chat lors de sa réunion du 26 mars dernier aux motifs suivants :

1. Les enfants de la commune qui sont au collège Georges Sand bénéficient des activités du SICAMS ;
2. L'Etat a engagé une politique de suppression des syndicats intercommunaux et le retrait de la commune fragilise à terme le maintien du SICAMS.

Elle indique que les conseils municipaux des 3 autres communes (La Motte Servolex, Le Bourget du Lac et Bourdeau) seront également appelés à refuser le retrait de la commune du SICAMS.

B. MORIN émet un doute sur le fait que les collégiens bénéficient des activités du SICAMS et rappelle d'autre part que le retrait de la commune était justifié par un coût important ( + de 2500 €) au regard du retour/activités au bénéfice des enfants de la commune.

Par conséquent, le SICAMS a proposé une réduction de la cotisation annuelle de la commune qui passerait à 1 500 € et les animateurs étudieront et veilleront à une meilleure utilisation et un encadrement des jeunes de la commune dans les activités proposées.

Madame le maire propose qu'une personne de la commune soit désignée en tant que « personne ressource » pour le suivi de ce dossier et rappelle que les jeunes ont – outre les différentes activités durant les vacances scolaires - la possibilité de passer le BAFA dont le coût est pris en charge par le SICAMS et de s'inscrire pour participer « au chantiers jeunes » qui font l'objet d'une rémunération.

#### **4.6 Animation culturelle**

Madame le maire indique que le 1<sup>er</sup> concert des « Musicales Au Mont Du Chat » aura lieu le dimanche 22 avril prochain à 17h30 avec un hommage à Barbara ; elle rappelle que la participation aux frais a été fixée à 15 € et que pour les moins de 15 ans le prix a été fixé à 10 € ; une dizaine de billets seront offerts gratuitement par l'association Jazz And C°.

*Départ d'Andrew WILDAY à 21h25.*

Pour conclure, Madame le maire précise que cela va participer au rayonnement de la commune et en profite pour donner la programmation 2018 des spectacles.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 21h35.**

**Le Maire,  
Nicole FALCETTA**